



**UN AGENT SPORTIF ?
POUR QUOI FAIRE ?**





QU'EST-CE QU'UN AGENT SPORTIF ?

Un agent sportif est une personne qui met en rapport un club avec un joueur ou un entraîneur pour qu'ils puissent conclure un contrat de travail.

Il ne peut exercer que s'il possède une licence délivrée par la FFBB. La liste des agents autorisés à exercer figure sur le site www.ffbb.com

L'agent sportif est mandaté soit

Par le club
(pour trouver un joueur
ou un entraîneur)



Exemple

Le club indiquera à l'agent sportif qu'il recherche un joueur évoluant à un poste précis, présentant des caractéristiques particulières, disposant d'un statut donné avec une fourchette de salaire définie à l'avance.

Par le joueur
ou l'entraîneur
(pour trouver un club)



Exemple

Le joueur indiquera à l'agent sportif qu'il recherche un club de telle division ou de tel pays, pour un contrat de x saisons avec une rémunération minimum.

Lorsque l'agent sportif représente les intérêts d'un joueur, il doit pouvoir lui proposer un projet de carrière, et pas seulement la signature d'un contrat à court terme.



POURQUOI AVOIR RECOURS AUX SERVICES D'UN AGENT SPORTIF ?

Certains sportifs ne souhaitent pas gérer directement leur carrière ou certains aspects, notamment la recherche de clubs, les négociations contractuelles et salariales, ...

Les agents sportifs exercent ces activités et peuvent représenter le joueur auprès des clubs pour traiter ces questions.

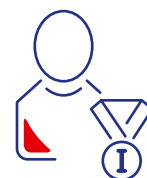


UN AGENT SPORTIF PEUT-IL ME PROPOSER DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ?

L'agent apporte sa connaissance du milieu professionnel ainsi que ses connexions puisqu'il n'est pas nécessairement compétent dans les branches autres que celle du sport.

Le sportif doit savoir prendre le bon conseil de l'agent qui doit l'orienter vers les spécialistes les plus compétents.

Mais le sportif reste indépendant et libre de choisir les personnes avec lesquelles il souhaite travailler.



DOIS-JE OBLIGATOIREMENT UTILISER LES SERVICES D'UN AGENT SPORTIF ?

Non, bien entendu

Le recours aux services d'un agent sportif est un choix mais en aucun cas une obligation et certains sportifs peuvent décider de gérer leur carrière différemment, sans avoir recours aux services d'un agent sportif.

SI JE N'AI PAS D'AGENT SPORTIF, EST-CE QUE JE RISQUE DE RATER DES PROPOSITIONS DE CONTRATS ?

COMMENT PUIS-JE GÉRER AU MIEUX MA CARRIÈRE ?

Les clubs et leurs staffs techniques (entraîneurs, managers sportifs, etc.) ont accès aux informations concernant les joueurs, y compris les jeunes joueurs en formation. Ils peuvent proposer un contrat à un joueur qui les intéresse, avec ou sans agent sportif.

Quel que soit votre choix, il ne faut jamais oublier que c'est vous et vous seul qui décidez de votre carrière.



Vous pouvez choisir un agent et vous pouvez ainsi librement solliciter des conseils auprès de différents organismes : le syndicat des joueurs, sphère privée (famille, amis, ...), clubs, ou autres professionnels connaissant le milieu du basket pour vous aider dans vos choix de carrière.

CONSEILS

Pour rappel, **vous pouvez décider de ne pas avoir recours aux services d'un agent**, et d'autre part, il est préférable lors de l'entretien de vérifier ses méthodes de travail, de discuter avec plusieurs d'entre eux pour comparer leur vision et point de vue sur votre projet de carrière, vos niveaux de jeux, le montant de la rémunération à laquelle vous pouvez prétendre, ...



Le choix d'un agent est extrêmement important car **ses conseils, avis et travail ont un impact direct sur votre carrière**. Faire un mauvais choix peut être très pénalisant donc prenez le temps.



Votre engagement avec un agent sportif doit être construit sur un projet et pas sur une apparence. Attachez de l'importance à son professionnalisme.



Je peux lui demander de me fournir des noms de joueurs avec lesquels il travaille, ainsi que leurs coordonnées pour que je puisse les contacter. Je peux également lui poser toute autre question qui me paraît utile, par exemple combien de joueurs il représente ? Depuis combien de temps il travaille avec ses joueurs ? ...



Toutes ces questions doivent me permettre de **déterminer si l'agent sportif avec qui je suis en contact est compétent pour m'accompagner dans mon projet** de carrière et qu'il disposera des compétences et du temps nécessaire au mandat que je vais lui confier.



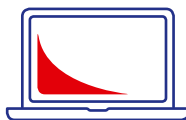
COMMENT PUIS-JE M'ASSURER QUE L'AGENT SPORTIF AVEC QUI JE SUIS EN CONTACT EST AUTORISÉ À EXERCER EN FRANCE ?

La FFBB publie sur son site internet la liste des agents sportifs autorisés à exercer en France

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/sinformer/agents-sportifs-ffbb>

Vous y trouverez toutes les informations les concernant (adresse, mail, tel) si vous voulez prendre contact avec eux.

A ce jour, il y en a environ une centaine.



QUE SE PASSE-T-IL SI JE M'ENGAGE AVEC UN AGENT SPORTIF LICENCIÉ FIBA, NON TITULAIRE DE LA LICENCE D'AGENT SPORTIF FFBB ?

Dans ce cas, l'agent sportif ne pourra pas intervenir pour la signature d'un contrat de travail avec un club français. A défaut, vous pourriez être sanctionné pour infraction avec les dispositions du code du sport (qui impose que seuls les agents sportifs licenciés FFBB peuvent exercer en France).

Par contre, cet agent FIBA pourra intervenir pour vous faire signer un contrat de travail avec un club étranger dont le pays reconnaît la licence d'agent sportif FIBA.

EST-CE QUE JE PEUX M'ENGAGER AVEC UN AGENT AVANT L'ÂGE DE 18 ANS ?

Oui,
je peux m'engager
avec un agent avant 18 ans



MAIS
ni mon agent, ni aucun membre de ma famille ne devra percevoir de rémunération, d'indemnités ou d'autres avantages (repas, voyages, paire de chaussures, dotation textile, etc.) si je viens à signer un contrat de joueur professionnel.

EST-CE QUE JE DOIS FAIRE LA DÉMARCHE DE CONTACTER MOI-MÊME UN AGENT ?

OU JE DOIS ATTENDRE QU'IL ME DÉMARCHE ?

Il est tout à fait possible de prendre contact avec un agent si vous le souhaitez.





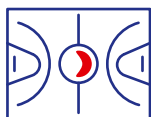
LORSQU'UN AGENT SPORTIF ME PROPOSE UN ENTRETIEN, JE DOIS Y ALLER SEUL OU AVEC DES PERSONNES DE CONFIANCE ?

Il est toujours souhaitable, surtout pour un jeune joueur, d'être accompagné pour aller à un entretien avec un agent sportif. Nous vous conseillons même d'y aller avec vos parents afin qu'ils comprennent la démarche et le projet qu'un agent sportif vous propose.

L'agent sportif peut être une personne qui compte dans votre carrière, alors il est important que certains membres de votre famille le connaissent personnellement surtout s'ils ne connaissent pas le milieu du sport professionnel.

QUEL EST LE RÔLE DE MES PARENTS OU DE MES ENTRAÎNEURS DANS LE CHOIX ÉVENTUEL D'UN AGENT SPORTIF ?

Il est important d'échanger avec le maximum de personnes possibles au moment de choisir un agent sportif.



Parents, entraîneurs, syndicat de joueurs ont tous des sensibilités différentes ; confrontez les avis afin de faire le meilleur choix pour vous.

JE PROJETTE À MOYEN TERME DE SIGNER AVEC UN CLUB ÉTRANGER, COMMENT PUIS-JE M'ASSURER QU'UN AGENT SPORTIF POSSÈDE LES RÉSEAUX NÉCESSAIRES À L'ACCOMPLISSEMENT DE CE PROJET ?

Il est important de beaucoup échanger avec l'agent sportif avec qui je suis en contact et de lui poser des questions sur les joueurs qu'il a déjà placés à l'étranger.

Il est possible de consulter le site de la FIBA qui liste tous les agents sportifs <http://www.fiba.basketball/agents> ainsi que les joueurs pour lesquels ils travaillent.



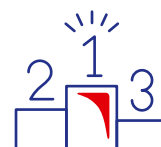
**EST-CE QUE JE DOIS
ME LAISSER SÉDUIRE PAR UN
AGENT QUI ME FERA LES PLUS
BELLES PROMESSES ?
COMMENT ÉVALUER SI
LES AMBITIONS SPORTIVES
D'UN AGENT SONT RÉALISTES ?**

Il faut prendre en considération l'avis de plusieurs personnes et se créer sa propre opinion sur sa carrière potentielle. Vous êtes l'acteur majeur sur le terrain mais également en dehors, c'est vous qui décidez. Un bon agent sportif peut vous aider à optimiser votre carrière mais au contraire un mauvais agent sportif peut vous conduire très vite vers de mauvais choix.

**Avant de faire un choix définitif,
posez-vous honnêtement la question :**

Ai-je envie de collaborer avec un agent qui me tient un discours ambitieux mais réaliste ?

Ou ai-je envie de collaborer avec un agent qui m'aura tenu un discours certes très flatteur mais totalement irréaliste ?



**Ne soyez pas naïfs !
Et n'hésitez pas
à interroger l'un
de vos entraîneurs
sur votre véritable
potentiel sportif
à court et
moyen terme.**

Les agents n'inventent pas les offres d'emploi. Si votre agent vous indique que le marché est bloqué, il est peu probable qu'un autre agent puisse vous trouver un emploi. Tous les agents savent où se trouvent les opportunités.

Votre relation avec votre agent se construit dans la durée et sur un projet. Changer d'agent sur un coup de tête ne sert à rien. Plus que tout, être proposé par différents agents renvoie une mauvaise image du sportif aux clubs.

**COMMENT RÉAGIR
SI UN AUTRE AGENT
QUE LE MIEN ME PROPOSE
UN CLUB QUI M'INTÉRESSE ?**



Les personnes chargées du recrutement au sein des clubs travaillent d'une façon très professionnelle et détestent généralement le manque de professionnalisme montré par un joueur qui aura donné carte blanche à plus d'un agent pour le représenter ou le proposer.

CONSEILS

Gardez en tête que vous avez une **relation de travail et qu'il faut savoir y mettre des limites**. Gardez **du temps pour vous reposer** et pour préparer les matchs, c'est aussi votre boulot.



Si un agent sportif que vous ne connaissez pas vous harcèle la veille du match pour vous rencontrer le lendemain sachez dire non. S'il veut vous rencontrer, il existe d'autres moments. N'oubliez pas que vous êtes en droit de faire part aux agents sportifs de vos disponibilités.

Les agents sportifs professionnels et respectueux sauront en tenir compte. Posez-vous des questions sur ceux qui n'en tiennent pas compte.

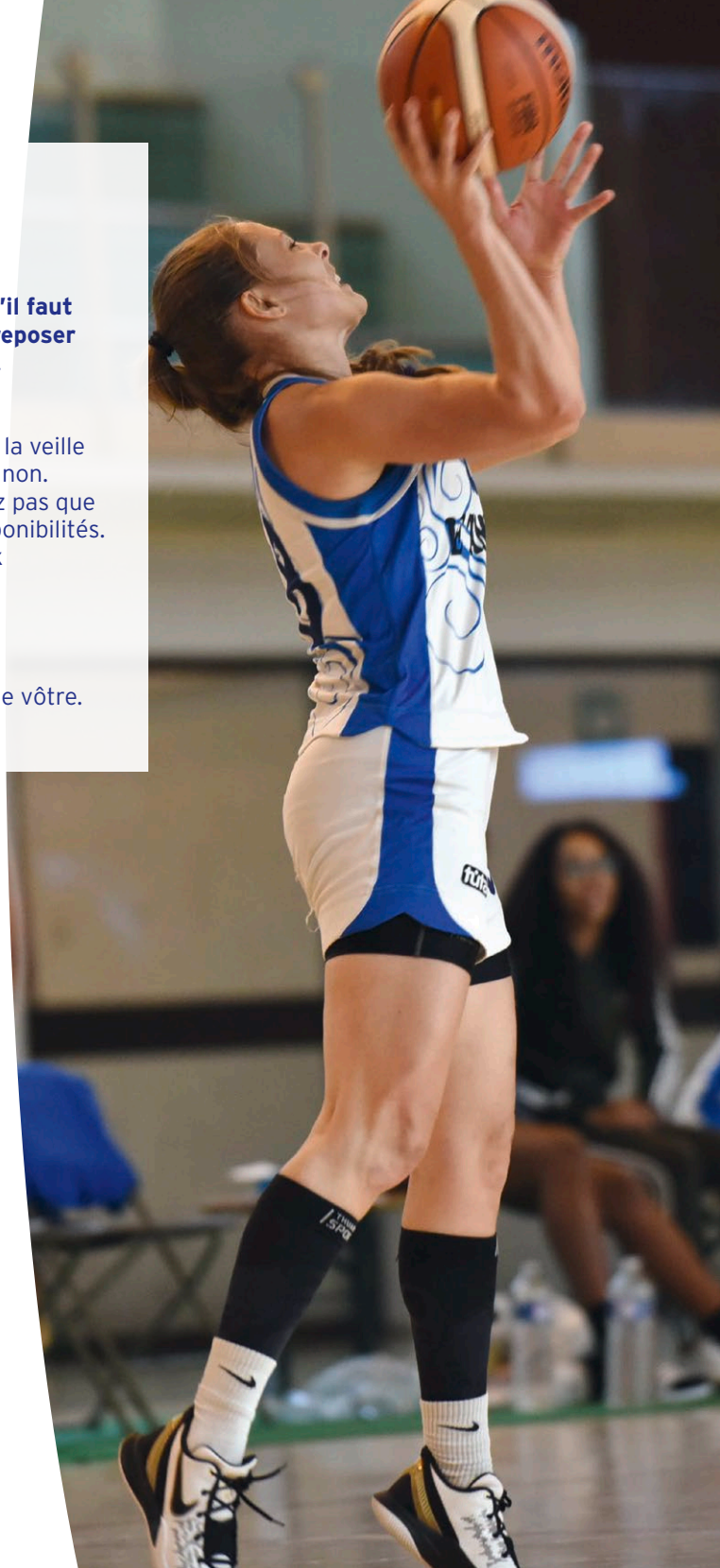


Vous pouvez **rencontrer plusieurs agents** avant de choisir le vôtre.



LES INFOS EN +

- + **Le milieu des agents est extrêmement concurrentiel.** Chaque agent possède sa propre méthode de recrutement et certains peuvent être "agressifs" envers les autres quand ils essayent de recruter le même joueur. En choisissant de collaborer avec un agent, vous lui confiez la défense de vos intérêts. C'est pourquoi, il est bon d'avoir un agent sportif qui partage les mêmes valeurs et envisage le même projet que vous. Il sera toujours préférable qu'un agent sportif démontre en quoi son activité vous permettra d'effectuer la meilleure carrière, plutôt qu'il passe son temps à critiquer ses concurrents.
- + **Les joueurs pros, les entraîneurs, les dirigeants de clubs et autres acteurs du basket connaissent les agents sportifs et leurs spécificités.** Chaque agent sportif a sa propre personnalité et éthique de travail, cela doit correspondre à ce que vous cherchez en priorité. Essayez de vous renseigner sur la durée moyenne de collaboration entre l'agent que vous avez pré-sélectionné et la majorité de ses joueurs.
- + **Posez-vous des questions** sur l'efficacité d'un agent qui perd régulièrement ses joueurs au bout de 2 ou 3 ans de collaboration.
- + **Comme dans chaque profession, l'expérience permet d'améliorer les compétences et connaissances.** Il est primordial que l'agent connaisse les clubs du niveau où vous devez évoluer et qu'il ait la disponibilité pour s'occuper de vous. La fidélité des joueurs est souvent un gage de professionnalisme et de performance.



CÔTÉ PRATIQUE : ARGENT ET AGENT

Le montant de la **rémunération d'un agent** est plafonné à **10% du salaire brut du contrat** négocié. La partie (joueur ou club) qui rémunère l'agent est indiquée dans le contrat liant l'agent.



Vous devez parler avec votre agent de vos prétentions salariales et de vos objectifs de rémunération. Il faut parler d'argent avec lui. Il connaît les montants de salaires pratiqués dans les différentes divisions, il pourra mieux que personne vous aider à définir votre tarif à sa juste valeur. Attention, le salaire n'est qu'une partie des éléments à réfléchir lors d'un choix ; il faut également penser à la durée, la division, le rôle dans l'équipe, etc... Tous ces éléments sont à discuter avec l'agent sportif qui doit apporter son expertise. Le choix final appartient toujours au sportif.



Un agent sportif peut-il me demander de lui verser une commission s'il en perçoit déjà une par le club où il m'a placé ?

Non c'est interdit. Vous ne devez rémunérer personne. L'agent ne peut être rémunéré que par une partie, soit le club, soit le sportif. C'est indiqué dans le contrat signé avec lui.



Comment réagir si un agent me propose ou à un membre de ma famille de l'argent pour m'inciter à collaborer avec lui ?

Cette pratique est interdite. La relation que vous avez avec un agent ne doit pas se construire autour de l'argent qu'il peut verser à vous ou à quelqu'un de votre famille. Votre agent doit vous présenter un projet et des perspectives afin de vous amener au plus haut niveau de compétition possible. En aucun cas, cela ne doit passer par la rémunération de personnes de votre famille.

Contactez-nous

01 53 94 25 00

agentsportif@ffbb.com



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers 75013 Paris

www.ffbb.com

